

Conseil Communautaire du 17 janvier 2019 Compte rendu

Étaient Présents : Philippe FRANCHINI, Christian VIEILLARD, Martial MOUGIN, Christian BRAND, Isabelle BONNAIRE, Johann DEVAUX, Vincent COURTY, Bernard GAUTHIER, Michel MOUGEY, Francine BOUHELIER, Bruno FEUVRIER, Régis DENIZOT, Dominique PERDRIX, Henri BOBY, Jean-Claude JEANNOT, Charles SCHELLE, Noël BRAND, Baptiste FAYARD suppléant de Paul MEILLET, Germain GROSJEAN, Frédéric CARTIER, Yves BRAND, Jean-Jacques MONNOT, Jeanne-Antide CHATELAIN, Jean-Charles POUX, Dominique ROUHIER, Claude PEZEUX, Thierry BIGUENET, Bertrand FAIVRE, Christian BERCOT, Colette CUCHEROUSET, Paul SANDOZ, Benoît CIRESA, Gilles CURTY suppléant de Roland DOURIAUX, Gérard DUTRIEUX, Claude BERNARD, Dominique PONCOT

Excusés: Rémy MOUGEY, Ingrid WILLEMIN-JEANNIN, Nicolas GARET

Procuration : Henri BIZE procuration à Isabelle BONNAIRE, Christian HERARD procuration à Vincent COURTY, Damien GRAIZELY procuration à Frédéric CARTIER

Mme Francine BOUHELIER est élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL

0.	Présentation du projet de café associatif « la petite Suzanne ».....	2
0.	Présentation du projet de la Maison du Pain d 'Epice	3
0.	VALIDATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 17 DECEMBRE 2018.....	3
1.	MATERIELS INFORMATIQUES DETR 2019.....	3
2.	. ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION PROVISOIRES 2019.....	4
3.	DEPARTEMENT DU DOUBS : CONTRAT P@C 25	6
4.	POPULATION 2019	6
5.	PETITE ENFANCE : PROJET MULTI-ACCUEIL FAMILLES RURALES.....	8
6.	MAISONS DE SERVICES AU PUBLIC	8
7.	RELAIS D'ASSISTANTES MATERNELLES	9
8.	Avenir médical.....	9
9.	ETUDE DE FAISABILITE POUR LA FUTURE DECHETTERIE	10
10.	SAISON CULTURELLE 2019.....	12
11.	GENDARMERIE DE SANCEY	12
12.	GENDARMERIE DE BELLEHERBE.....	12
13.	Projet de plateaux multisports.....	12
14.	MAISON DES SERVICES DE SANCEY	12
15.	REUNION 24 JANVIER 2019.....	14

INTERVENANTS EXTERIEURS

Présentation du projet de café associatif « la petite Suzanne » par Mme Emma COTTET et Mme Claire MARCHAL

L'association Chez la P'tite Suzanne, née en 2015, a pour but de créer un café associatif à Lanans. Ce lieu, géré bénévolement et ouvert à tous, permettrait d'organiser les événements suivants :

- Projection cinématographique
- Concert
- Lecture au public
- Goûter conté pour les enfants
- Découverte culturelle (ex : les genres musicaux; l'histoire d'un instrument de musique; accueil d'un auteur de bande-dessinée)
- Découverte locale (ex : les hirondelles rustiques ; les semences pour le jardin ; échanges de savoir-faire, d'idées, d'opinions)
- Mais aussi des revues, des journaux, des nouveautés littéraires (romans ; BD ; livres pour enfants) à consulter sur place, ou venir juste écouter de la musique.
- Relais bibliothèque
- Ateliers tricot, crochet
- Soirée Tarot

Une partie des travaux a d'ores et déjà été réalisée bénévolement, le plan de financement des travaux restants est le suivant :

Dépenses prévisionnelles (HT)		Recettes prévisionnelles	
Investissement	Dépenses subventionnables	Financements	Montants prévus
Assainissement terrassement	14 366.00	Fonds propres, emprunt	19 675.56
Electricité	7 555.20	Commune Lanans	2 000.00
Isolation plâtrerie	32 451.90	Région (ENVI)	15 000.00
Chauffage	6 375.07	Département Cap25	5 000.00
Plomberie sanitaire	5 190.00	Feader (Leader)	56702.26
Plancher plafond	20 529.49		
Maçonnerie	3 684.30		
Huisserie	8 225.87		
TOTAL	98 377.83	TOTAL	98 377.82

Le dossier Leader est en cours d'instruction, le conseil communautaire souhaite attendre la validation de principe du dossier Leader avant de se prononcer sur le financement à hauteur de 5 000 € par le dispositif Cap25.

Présentation du projet de la Maison du Pain d'Épice par M. Glardon Michel et Cordier Gilles

La maison du pain d'épices se situe au cœur du village de Belvoir, sur le front Est des Halles, entourée de belles maisons de la fin du XVe et des XVIe – XVIIe siècles.

Elle témoigne d'un passé artisanal où l'on confectionnait du pain d'épices, dans les années 1880, fin du 19^e siècle. Cette Maison est restée à l'identique d'une maison paysanne, rurale avec sa petite écurie et sa grange.

La commune de Belvoir a fait l'acquisition de la Maison en 2016 pour conserver l'unité architecturale de l'ensemble des Halles. Idéalement située, elle pourrait accueillir un bureau du tourisme, un atelier de sensibilisation au patrimoine et de transmission des techniques de construction à l'ancienne, une salle d'exposition ainsi qu'un mini-musée.

Inoccupée depuis plusieurs décennies, son état est fortement dégradé ce qui nécessite sa restauration. Dans ce projet, l'association des Murs en pierre sèche de Belvoir est partie prenante tant au niveau administratif que technique au côté de la commune. Les travaux les plus urgents concernent le toit et la façade du côté gauche.

La communauté de communes, compétente au niveau du tourisme, est sollicitée pour porter ce dossier. La commission tourisme est chargée de ce dossier et se réunira prochainement pour permettre de présenter un projet au prochain conseil communautaire en vue de lancer une étude de faisabilité et d'établir un plan de financement.

Les conseillers communautaires intéressés pour travailler sur ce dossier pourront se joindre à la commission tourisme.

VIE DE LA COLLECTIVITE

VALIDATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 20 DECEMBRE 2018

Le compte rendu n'a pas été envoyé aux conseillers, la demande d'approbation sera présentée au prochain conseil communautaire.

MATERIELS INFORMATIQUES DETR 2019

Monsieur le Président informe les membres du conseil communautaire de la nécessité de remplacer des postes informatiques.

Afin de concrétiser cet équipement, la Communauté de Communes souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de la DETR 2019.

Le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Libellés	Montant TTC	Libellés	Montant ttc
Remplacement de postes informatique	5648€40	Subvention DETR	1412€10
		Autofinancement	4236€30
Total	5648€40	Total	5648€40

L'exposé du Président entendu, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents

- Approuve le projet et son contenu
- Approuve le plan de financement de l'opération
- Autorise le Président à solliciter l'Etat pour la demande de subvention au titre de la DETR
- Autorise le Président à demander une dérogation afin de pouvoir engager le projet avant l'obtention de l'arrêté de subvention dès que le dossier sera réputé complet
- Autorise le Président à signer tout document permettant la réalisation de cette décision et documents y afférents.

FINANCES

ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION PROVISOIRES 2019

En application de l'article 1609 Nonies C du code général des impôts, la Communauté de Communes doit, avant le 15 février 2019, communiquer aux 27 communes membres, le montant de leurs attributions de compensation (AC) pour l'année 2019.

Pour mémoire, les attributions de compensation se décomposent en 4 parties :

1. AC « fiscales »
2. AC « charges transférées » (multi-accueil)
3. AC « mutualisation » (services communes : secrétariat-comptabilité ; technique)
4. AC « éoliennes »

A titre provisoire, M. le Président propose de retenir les montants des attributions définitives 2018. Le tableau suivant présente les attributions de compensation provisoires 2019.

M. le Président précise qu'elles seront ajustées, en fin d'année, en fonction des données financières 2019.

M. BERNARD, maire de Vernois-les-Belvoir, fait part de son désaccord sur le montant proposé à sa commune.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, par 38 voix POUR et 1 ABSTENTION, approuve le montant des attributions provisoires 2019 présenté.

Communes	Attributions Compensation Fiscale /an	Multi- accueil 18850 € / an	Comptabilité Secrétariat	Service technique	Eoliennes	AC provisoires 2019 perçues par la CCPSB (Cpte 73211)	AC provisoires 2019 versées par la CCPSB (Cpte 739212)
BELLEHERBE	-37 619 €	6 270 €	-9 060 €				-40 409 €
BELVOIR	-834 €	0 €	1 985 €	16 900 €		18 051 €	
BRETONVILLERS	-5 769 €	2 792 €	-4 125 €	8 813 €		1 711 €	
CHAMESEY	-1 416 €	1 257 €	-1 935 €	5 588 €		3 494 €	
CHARMOILLE	-4 772 €	3 446 €	-5 025 €				-6 351 €
CHAZOT	-698 €	0 €	7 383 €			6 685 €	
CROSEY LE GRAND	-5 776 €	0 €	780 €		-34 164 €		-39 160 €
CROSEY LE PETIT	-320 €	0 €	1 475 €			1 155 €	
FROIDEVAUX	-70 €	0 €	-1 050 €	4 969 €		3 849 €	
LA GRANGE	-1 444 €	961 €	-1 380 €				-1 863 €
LANANS	-7 222 €	0 €	1 175 €				-6 047 €
LONGVELLE LES RUSSEY	-596 €	445 €	-1 000 €	1 125 €			-26 €
ORVE	-192 €	0 €	2 635 €			2 443 €	
PESEUX	-5 470 €	1 099 €	-1 695 €	4 969 €			-1 097 €
PROVENCHERE	-2 141 €	1 406 €	-2 010 €	5 588 €		2 843 €	
RAHON	-2 918 €	0 €	3 280 €	2 600 €		2 962 €	
RANDEVILLERS	-2 516 €	0 €	3 490 €			974 €	
ROSIERES SUR BARBECHE	-13 515 €	1 174 €	-1 815 €				-14 156 €
SANCEY	-113 213 €	0 €	-19 560 €				-132 773 €
SERVIN	-8 137 €	0 €	4 295 €				-3 842 €
SURMONT	-517 €	0 €	1 640 €			1 123 €	
VALONNE	-44 818 €	0 €	1 480 €				-43 338 €
VAUDRIVILLERS	-409 €	0 €	1 770 €			1 361 €	
VELLEROT LES BELVOIR	-36 866 €	0 €	-1 530 €	16 900 €			-21 496 €
VELLEVANS	-25 658 €	0 €	1 855 €	9 931 €			-13 872 €
VERNOIS LES BELVOIR	0 €	0 €	40 €	3 057 €		3 096 €	
VYT LES BELVOIR	-40 198 €	0 €	8 635 €				-31 563 €
TOTAL COMMUNAL	-363 104 €	18 850 €	- 8 267 €	80 440 €	- 34 164 €	49 747 €	- 355 993 €

306 246 €

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

DEPARTEMENT DU DOUBS : CONTRAT P@C 25

M. le Président rappelle qu'au conseil communautaire du 20 décembre, il a été décidé de demander au conseil départemental d'allouer une subvention pour le futur panneau lumineux à Sancey.

Après échange avec les services départementaux, il ressort que ce projet n'est pas éligible au volet A.

M. Frédéric CARTIER demande si la Communauté de Communes ne pourrait pas prétendre au volet B pour cet équipement d'information.

(NB : Après consultation des services du conseil départemental le 21/01/19, il ressort que ce type d'équipement n'est pas éligible aux aides départementales.)

M. CIRESA s'interroge sur le montant de 350 000 €, demandé lors du dernier conseil communautaire, pour le projet de groupe scolaire et périscolaire de Vellevans.

Il rappelle que l'enveloppe globale est de 1 800 000 € et explique que si tous les projets – volet A et volet B – obtenaient 25 % de subventions de la part du Département, il faudrait un montant global de travaux de 7 200 000 €. A sa connaissance, le recensement des projets ne permet pas d'atteindre ce montant.

Il poursuit en indiquant que le projet de groupe scolaire et périscolaire s'élève à environ 2 000 000 €, donc en appliquant un taux de 25% le montant demandé aurait pu être de 500 000 €. Il regrette la position du conseil communautaire.

M. PERDRIX rappelle qu'il a été seul, à défendre ce montant de 500 000 € devant l'instance de concertation – composée d'élus du territoire et d'élus départementaux –.

M. BRAND et M. CARTIER rappelle que Mme la Présidente du Département a refusé de soutenir le projet de groupe scolaire et périscolaire à hauteur de 500 000 €. Elle ne souhaite pas que le Département devienne un des principaux financeurs des groupes scolaires.

M. DENIZOT se réjouit que le territoire puisse bénéficier d'une enveloppe par habitant si conséquente mais rappelle les difficultés des petites communes à trouver l'autofinancement nécessaire à la réalisation des projets communaux. Il évoque la mutualisation des fonds.

POULATION 2019

L'INSEE a publié fin décembre, les nouvelles populations légales en vigueur au 1^{er} janvier 2019 basées sur le recensement 2016.

Code INSEE	N°	Nom de la commune	Population municipale 2016	Population totale 2016	Population municipale 2017	Population totale 2017	Population municipale 2018	Population totale 2018	Population municipale 2019	Population totale 2019	Variation population municipale entre 2016 et 2019	
25051	1	Belleherbe	593	603	598	609	604	615	607	619	14	2,36%
25053	2	Belvoir	99	102	101	104	105	108	108	111	9	9,09%
25095	3	Bretonvillers	264	271	275	282	275	282	276	279	12	4,55%
25113	4	Chamesey	119	119	124	127	129	132	134	137	15	12,61%
25125	5	Charmoille	326	341	334	349	335	350	332	338	6	1,84%
25145	6	Chazot	121	123	120	122	117	119	118	119	-3	-2,48%
25177	7	Crosey-le-Grand	165	169	159	163	156	160	152	157	-13	-7,88%
25178	8	Crosey-le-Petit	128	128	133	133	139	139	141	141	13	10,16%
25261	9	Froidevaux	65	67	67	68	70	71	72	73	7	10,77%
25290	10	La Grange	91	93	91	94	92	95	93	96	2	2,20%
25324	11	Lanans	141	145	150	155	159	164	167	172	26	18,44%
25344	12	Longeville-lès-Russey	42	44	40	42	42	43	44	45	2	4,76%
25436	13	One	69	71	68	70	67	69	64	66	-5	-7,25%
25449	14	Péseux	104	107	106	109	113	113	120	121	16	15,38%
25471	15	Provenchère	133	140	133	135	134	136	134	137	1	0,75%
25476	16	Rahon	127	131	128	128	128	128	128	128	1	0,79%
25478	17	Randevillers	110	114	110	114	114	116	118	120	8	7,27%
25503	18	Rosières-sur-Barbèche	111	114	118	121	121	124	124	127	13	11,71%
25529	19	Sancey	1 275	1 313	1 291	1 318	1 304	1 329	1 322	1 349	47	3,69%
25544	20	Servin	195	205	198	209	199	208	201	210	6	3,08%
25554	21	Surmont	130	136	131	137	128	131	124	127	-6	-4,62%
25583	22	Valonne	244	248	246	250	248	252	248	251	4	1,64%
25590	23	Vaudrivillers	84	84	87	87	90	90	90	90	6	7,14%
25595	24	Vellerot-lès-Belvoir	111	114	107	107	102	102	98	98	-13	-11,71%
25597	25	Vellevans	202	208	213	219	223	229	226	232	24	11,88%
25607	26	Vernois-lès-Belvoir	58	60	59	60	59	60	60	61	2	3,45%
25635	27	Vyt-lès-Belvoir	186	195	186	189	187	190	187	190	1	0,54%
			5 293	5 445	5 373	5 501	5 440	5 555	5 488	5 594	195	3,68%

SERVICES A LA POPULATION

PETITE ENFANCE : PROJET MULTI-ACCUEIL FAMILLES RURALES

La CCPSB souhaite ouvrir une structure petite enfance au coeur de son bourg centre, Sancey. En effet après la réussite de la structure de Charmoille rayonnant sur le tiers de la CC, les élus ont décidé d'étendre ce service au reste du territoire en créant un second multi-accueil, 15 rue tridard, qui rayonnera sur Sancey et son vallon.

Le montant des travaux est estimé à 525 000 €HT

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, par 39 voix POUR :

- ADOPTE le projet de création d'un accueil petite enfance
- VALIDE le plan de financement suivant :

DÉPENSES HT	525 000 €
- Achat bâtiment	110 000 €
- Honoraires – frais divers (Maîtrise d'œuvre – bureau de contrôle...)	48 000 €
- Travaux	350 000 €
- Imprévus	17 000 €

RECETTES HT	525 000 €
- DSIL	124 500 €
- C@P 25	??
- EFFILOGIS	??
- CAF	207 000 €
- SYDED	86 800 €
- Autofinancement	106 700 €

- SOLLICITE auprès de l'État une subvention DSIL de 35 % du montant HT des travaux.
- S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions
- AUTORISE le Président à signer tout document relatif à ce dossier

MAISONS DE SERVICES AU PUBLIC

Comme évoqué lors du conseil communautaire du 20 décembre 2018, les permanences MSAP-Objectif emploi reprennent dès le mois de janvier : lundi, mardi et mercredi à Sancey et jeudi et vendredi à Belleherbe. Les usagers seront reçus sur rendez-vous uniquement ce qui permettra d'accorder le temps nécessaire à chaque accompagnement.

Le poste divisé en 2 mi-temps est confié à Anne-Sophie DAVY, agent Objectif emploi depuis 2016 et Laurence DI MARTINO. Elles pourront répondre aux demandes des usagers concernant :

- L'ensemble des démarches administratives : CAF, assurance maladie, dossier retraite...
- Le passage au numérique : création d'espace personnel, déclaration d'impôt...
- L'emploi : consultation des offres, formations

	SANCEY		BELLEHERBE	
	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi
LUNDI	9h – 12h30	13h – 16h30		
MARDI	9h – 12h30			
MERCREDI	9h – 12h30	13h – 16h30		
JEUDI			9h – 12h30	13h – 17h
VENDREDI			9h – 12h30	13h - 17h

La communication sera lancée très rapidement sous la forme de flyers, affiches, site internet...

RELAIS D'ASSISTANTES MATERNELLES

Le Relais Petite Enfance sera maintenant animé par Familles Rurales. Le poste à mi-temps est confié à Élodie Gerbet qui assurera des permanences administratives à Sancey le lundi, mardi après-midi et jeudi matin à Sancey et le jeudi après-midi à Belleherbe ainsi que des animations chaque mardi matin alternativement à Belleherbe et Sancey. Au-delà des animations, les missions du relais sont les suivantes :

- Mise en relation des parents / futurs parents à la recherche d'un mode de garde, et des assistantes maternelles agréées, (mise à disposition des listes des assistant(e)s maternel(le)s,...)
- Information et accompagnement des parents/employeurs et des assistant(e)s maternel(le)s salarié(e)s dans la relation contractuelle établie pour l'accueil de(s) l'enfant(s) (statut, mise à disposition de modèles de contrat de travail, fiches techniques...)
- Accompagnement des assistant(e)s maternel(le)s dans l'exercice de leur profession (mise en place de formations spécifiques,...)

AVENIR MÉDICAL

M. SCHELLE rend compte des 2 réunions du 14 janvier 2019, la première avec l'ARS et les professionnels de santé du territoire afin d'étudier les possibilités de création de points de télémédecine en pharmacie et la seconde avec le centre de soins et les médecins intéressés par le salariat. Le travail se poursuit pour apporter au territoire une offre médicale satisfaisante.

ENVIRONNEMENT

ETUDE DE FAISABILITE POUR LA FUTURE DECHETTERIE

Site de Rahon :

M. BRAND présente les dernières informations concernant l'unité de méthanisation de RAHON et son placement en liquidation.

Après réflexions, le Bureau propose de formuler une offre pour la reprise de ce site avant le 12 mars 2019 et d'y implanter la déchetterie. La proposition sera formulée par M. SCHELLE et MME BOUHELIER, respectivement 1^{er} et 2nd Vice-Présidents.

M. le Maire de RAHON rappelle l'opposition de son conseil municipal à l'implantation de la future déchetterie.

Par ailleurs, le Bureau propose de ne pas réaliser une étude de faisabilité sur les 3 sites envisagés (Vellerot-les-Belvoir, Rahon et Sancey) mais uniquement sur le site de Rahon.

M. Christian BRAND, M. Bertrand FAIVRE, actionnaires de la SAS du Mont Lage, ne prennent pas part au vote. M. Dominique PERDRIX ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, par 35 voix pour et une contre décide de faire une proposition d'achat du site de Rahon.

M. le Président présente les offres de 2 cabinets d'études.

ENTREPRISE	Montant € HT
Cabinet ANDRE	8 600 €
Naldéo	5 605 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, sauf M. Christian Brand et M. Bertrand FAIVRE qui ne prennent pas part au vote, par 36 voix POUR, 1 voix CONTRE,

- APPROUVE la réalisation d'une étude de faisabilité sur le site de Rahon
- DECIDE de retenir l'offre du cabinet d'études NALDEO pour un montant de 5 605 € HT
- AUTORISE M. le Président à signer tout document afférent à la présente délibération

Au regard des véhicules circulants dans une déchetterie, M. le Président explique qu'il est indispensable de réaliser une étude du sol pour vérifier sa portance. Il présente l'offre de l'entreprise FDI.

ENTREPRISE	Montant € HT
FDI	1 200 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, sauf M. Christian BRAND et M. Bertrand FAIVRE qui ne prennent pas part au vote par 36 voix POUR, 1 voix CONTRE :

- APPROUVE la réalisation d'une étude du sol sur le site de l'unité de méthanisation à Rahon
- DECIDE de retenir l'offre de l'entreprise FDI pour un montant de 1200 € HT.
- AUTORISE M. le Président à signer tout document afférent à la présente délibération

APPEL A PROJETS : EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI DES DECHETS

Mme BOUHELIER présente le projet d'extension des consignes de tri des déchets :

La **loi de transition énergétique** a fixé des **objectifs ambitieux en matière de recyclage matière**, en imposant notamment une **généralisation de l'extension des consignes de tri des emballages ménagers à l'ensemble des emballages plastiques à l'horizon 2022**.

CITEO se doit via son cahier des charges de **respecter ces obligations et d'atteindre les taux de recyclage fixés à 75% pour les emballages et 65% pour les papiers**.

Le **recyclage des emballages n'est pas satisfaisant**, notamment concernant les emballages plastiques : **seuls 26% des emballages plastiques sont recyclés** en France.

Ainsi, **CITEO a décidé de lancer des appels à candidature** pour étendre les consignes de tri à tous les emballages plastiques au niveau national et non plus uniquement les flacons.

La communauté de communes, qui est également adhérente à Préval Haut Doubs, a déclaré son intention de déposer un dossier auprès de CITEO et doit à présent délibérer pour le faire.

La **date limite de dépôt du dossier est fixée au 01 mars 2019**. Ce dossier sera monté **avec l'appui de Préval Haut Doubs** et précisera notamment les conditions techniques, économiques et sociales de cette extension.

CITEO statuera au **printemps 2019 sur les projets qu'il souhaite ou non retenir**. Les projets lauréats permettront aux collectivités en question de pouvoir étendre les consignes de tri sur leurs territoires et pouvoir bénéficier d'un **soutien majoré de 60 €/t pour tous les emballages plastiques** (via Préval Haut Doubs dans notre cas, porteur du contrat CITEO)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, l'unanimité, :

- SE PRONONCE favorablement sur l'appel à candidature d'extension des consignes de tri,
- AUTORISE le Président à signer tout acte nécessaire au dépôt de candidature et documents y afférents.

TOURISME ET VIE ASSOCIATIVE

SAISON CULTURELLE 2019

Mme BONNAIRE informe le conseil communautaire, du partenariat proposé par le Département, pour la saison culturelle 2019. Elle présente les spectacles retenus. Elle précise que le Département financera le cachet des artistes et que la Communauté de Communes financera les frais d'accueil.

BATIMENTS – SERVICES TECHNIQUES

GENDARMERIE DE SANCEY

Suite au dernier conseil communautaire, après visite sur place avec la gendarmerie, M. Vieillard rend compte du chiffrage des travaux à prévoir à la gendarmerie de Sancey pour l'année 2019 :

- Reprise cage et bureaux en peinture	16225.30 HT
- salle de bains	7000.00 HT à provisionner
- éclairage + banque d'accueil	2500 ; 00 HT à "

Le Conseil Communautaire prend acte des montants des travaux prévisionnels pour la gendarmerie de Sancey qu'il y aura lieu de prévoir au BP 2019.

GENDARMERIE DE BELLEHERBE

Suite visite sécurité, M. Vieillard présente au conseil communautaire les travaux à engager en 2019 pour la gendarmerie de Belleherbe :

- Désenfumage cage escalier	2940.00 eu HT
- entrée bureaux	1260.00 HT
- Entrée familles	1000.00 Ht à provisionner
- électricité bureaux	3137.50 HT

Le Conseil Communautaire prend acte des montants des travaux prévisionnels pour la gendarmerie de Sancey qu'il y aura lieu de prévoir au BP 2019.

PROJET DE PLATEAUX MULTISPORTS

Pour compléter le conseil communautaire du 20 décembre 2018 relatif à ce sujet, M. Vieillard indique que l'étude de faisabilité pour ce plateau multisport est de 4 630 € HT. M. Monnot indique qu'après avoir visiter plusieurs sites dans la Région, il préconiserait de prévoir un

montant de réalisation de l'ordre de 200 000 € et non 100 000 € comme imaginé précédemment. L'objectif est de créer un véritable lieu de rencontre et d'échanges pour les jeunes. De belles réalisations ont pu être faites et donc il préconise de ne pas négliger celui de Sancey.

Il rappelle que ce dossier peut être financé dans le cadre du P@C25, AMI centre Bourg, voire DETR ?

MAISON DES SERVICES DE SANCEY

M. Vieillard indique qu'il a obtenu des devis pour la réalisation de la salle de réunion à l'étage :

Le coût estimatif est de 22026.00 HT 26431.20 TTC qui se décompose comme suit :

Brico sens devis n° 18031259	reçu le 21 / 12 / 2018 (Bénédicte)	: 7305.00 HT
Froidevaux Eric n° DC 723	" 20 / 12 / 2018 "	: 1861.00 HT
Grosperin JP n° 00003069	" 07 / 12 / 2018 "	: 12860.00 HT

Quant au garage, le montant des travaux est de 23899.10 HT 28878.92 TTC montant qui se décompose comme suit :

Clerc Pascal n° 77	reçu le 05 / 11 / 2018	: 5266.10 HT
Biguenet Thierry	" 02 / 11 / 2018	: 935.00 HT
" n° 58.127	28 / 11 / 2018	: 1503.00 HT (concerne alimentation Zoë)
Cantin Thierry	10 : 12 / 2018	: 16195.00 Ht

Une demande de subvention au titre de P@C 25 sera déposée rapidement afin que les travaux puissent démarrer ce printemps.

ECLAIRAGE DU CHATEAU DE BELVOIR

L'éclairage du château de Belvoir est désuet depuis plusieurs mois. Une entreprise était venue faire un état des lieux et a transmis un devis pour une remise en état complète de l'équipement : devis de 36 400 € TTC. Cette dépense peut faire l'objet d'une demande de subvention au titre du P@C25 à hauteur de 24 000 €.

M. Vieillard indique que la société Balossi doit venir lorsqu'il n'y aura plus de neige afin d'avoir un autre devis et avis sur le sujet.

Un point sera fait après sa visite.

EAU-ASSAINISSEMENT-GEMAPI

REUNION 24 JANVIER 2019

M. le Président informe le conseil que la commission « Transfert des compétences eau et assainissement » invite les maires et les conseillers municipaux à participer à une réunion d'informations le jeudi 24 janvier à 14h.

Cette réunion s'articulera sur 3 axes :

1. L'agence de l'eau présentera son XI programme d'intervention.
2. La banque des territoires présentera son nouveau dispositif de financement « Aqua-Prêt »
3. Evolutions réglementaires et calendrier du transfert des compétences « eau » et « assainissement ».

AFFAIRES DIVERSES

VŒUX 2019

M. le Président présente ses vœux aux conseillers communautaires

INSTRUCTION DES AUTORISATIONS DU DROIT DU SOL

M. SANDOZ, maire de Valonne, fait part de son mécontentement suite au changement - sans en être préalablement averti - de localisation de l'instruction des autorisations de Montbéliard à Pontarlier.

DEMATERIALISATION DES PROCEDURES DE CONSULTATION POUR LES DOCUMENTS D'URBANISME

M. BERNARD, maire de Vernois-les-Belvoir, explique que sa commune a élaboré sa carte communale.

Prochainement, il va lancer l'enquête publique et souhaiterait savoir si le site internet de la communauté de communes pourrait être mis à disposition pour la dématérialisation de cette procédure.

La réponse est affirmative. Les services contacteront la commune pour la mise en œuvre.

INTERNET TRES HAUT DEBIT - FIBRE

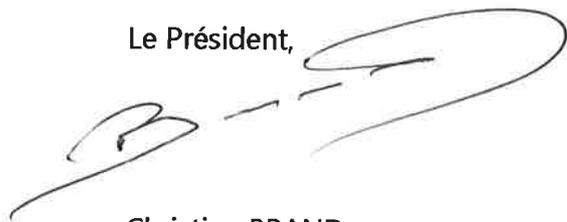
M. Yves BRAND, représentant de la Communauté de Communes au syndicat mixte Doubs Très Haut Débit, informe le conseil communautaire, de l'attribution d'une aide financière de

21 millions d'euros par l'Etat au syndicat pour la poursuite des travaux de déploiement de la fibre dans le Doubs (phase 3 : 2019-2022).

Par ailleurs, il confirme que la fibre sera commercialisée à Sancey et Belleherbe à la fin du premier trimestre 2019.

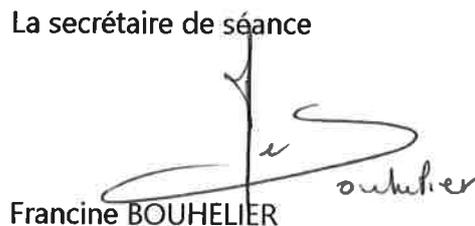
Fin de la séance 23h00

Le Président,



Christian BRAND

La secrétaire de séance



Francine BOUHELIER

